



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901
Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU LOIR ET CHER

Association loi 1901

Siège social : 20, rue Guynemer
41000 BLOIS

Exercice clos le 31 août 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 291 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 292 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 291 sur 309 lors de l'exercice précédent) ;
- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que sur les 292 coopératives scolaires et foyers coopératifs 9 ne tiennent pas leur comptabilité sur le logiciel préconisé Retkoop ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.



Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 12 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	99 827	91 533
Terrains					Report à nouveau	1 747 420	1 745 197
Constructions					Résultat de l'association	-113 286	-93
Installations et matériels d'activités	87	87			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 673	70	233	Total	1 733 961	1 836 636
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds dédiés	323	625
Autres immobilisations financières					Provisions pour risques		
Total	57 860	57 790	70	233	Provisions pour charges		
					Total	323	625
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 648		1 648	2 541	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	5 571		5 571	11 993	Emprunts et dettes assimilées	1 375	
Comptes courants OCCE	1 817		1 817	2 130	Fournisseurs	5 376	15 673
Autres créances (dont erreurs débitrices)				2 313	Dettes fiscales et sociales	3 749	9 943
Trésorerie	1 743 762		1 743 762	1 846 915	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance				450	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	8 085	3 697
Total	1 752 798		1 752 798	1 866 343	Produits constatés d'avance		
					Total	18 585	29 314
TOTAL	1 810 658	57 790	1 752 868	1 866 576	TOTAL	1 752 868	1 866 576

OCCE DU LOIR ET CHER

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	356 741	200 327
Ventes de produits	681 656	615 242
Prestations de service et animations	275 238	133 774
Subventions d'exploitation	562 683	311 584
Dons et Mécénat	4 418	
Contributions financières	190 756	127 103
Autres produits	1 391	18
Reprises sur dépréciations et provisions		149
Utilisations des fonds dédiés	303	17 311
Total	2 073 186	1 405 508
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	431 627	390 704
Variation des stocks de fournitures à céder	893	-1 270
Autres achats et charges externes	1 670 531	891 324
Aides financières	156	17 959
Impôts et taxes	1 018	1 455
Salaires	6 956	15 525
Charges sociales	2 024	4 015
Cotisations reversées	31 472	31 077
Autres charges	3 595	35
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	57 794	69 370
Dotations aux dépréciations et provisions		
Report en fonds dédiés		
Total	2 206 066	1 420 195
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-132 880	-14 687
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 758	8 312
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 758	8 312
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 758	8 312
RESULTAT COURANT (I + II)	-127 122	-6 375
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	110 382	76 865
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		3 349
Total	110 382	80 213
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	96 547	73 932
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	96 547	73 932
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	13 836	6 282
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-113 286	-93
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	122 100	131 197
Total	122 100	131 197
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	122 100	131 197
Total	122 100	131 197

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU LOIR ET CHER

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2022. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 752 868,19 €	1 866 575,80 €
Résultat de l'exercice :	-113 286,41 €	-93,07 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	292	309
dont coopératives et foyers agrégés :	291	291
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	18
Nombre de coopérateurs :	27 155	27 112
Heures de bénévolat du siège départemental	450	450
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 440	4 321
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	134 475 €	131 197 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire qui s'est poursuivie au cours de l'exercice a eu des impacts sur les recettes des coopératives et sur les dépenses notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU LOIR ET CHER

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	-113 286,41	}	dont 17 950,08 pour le siège départemental dont -131 236,49 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	0,00	}	dont 0,00 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	8 084,52	}	dont 8 084,52 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			0 C.R.F. agrégés.
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 743 762,06	}	dont 127 578,18 pour le siège départemental dont 1 616 183,88 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			5 553,90 par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	57 794,43	}	dont 162,90 pour le siège correspondant aux amortissements dont 57 631,53 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			198,05 par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 189 325,95	}	dont 106 154,56 pour le siège départemental dont 2 083 171,39 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 158,66 par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 302 612,36	}	dont 88 204,48 pour le siège départemental dont 2 214 407,88 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			7 609,65 par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-450,98 par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	0,0	0,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	0,0	0,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,5	0,8
Total	1,5	1,8

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	274	269
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	94%	87%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	291	282
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	282	1
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	276	288
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	ND	ND
Participants aux séances de formation (estimation)	ND	ND

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU LOIR ET CHER

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat ^o	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	30	30			Fonds propres (avant affectation)	99 827	91 533
Terrains					Résultat du siege de l'association	17 950	8 294
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	87	87			Total	117 777	99 827
Autres immobilisations corporelles	57 743	57 673	70	233	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	323	625
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières					Provisions pour charges		
Total	57 860	57 790	70	233	Total	323	625
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 648		1 648	2 541	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	5 571		5 571	11 993	Emprunts et dettes assimilées	1 375	
Comptes courants OCCE	1 817		1 817	2 130	Fournisseurs	5 376	15 673
Autres créances					Dettes fiscales et sociales	3 749	9 943
Trésorerie	127 578		127 578	112 419	Comptes courants OCCE		
Charges constatées d'avance				450	Autres dettes	8 085	3 697
Total	136 614		136 614	129 533	Produits constatés d'avance		
					Total	18 585	29 314
TOTAL	194 474	57 790	136 684	129 766	TOTAL	136 684	129 766

OCCE DU LOIR ET CHER

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	58 383	58 291
Ventes de produits	7 472	16 941
Prestations de service et animations	14 983	12 926
Subventions d'exploitation	1 914	
Dons et Mécénat	4 418	
Contributions financières	4 826	3 396
Autres produits	1 391	18
Reprises sur dépréciations et provisions		149
Utilisations des fonds dédiés	303	17 311
Total	93 690	109 033
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	5 497	7 663
Variation des stocks de fournitures à céder	893	-1 270
Autres achats et charges externes	32 676	32 909
Aides financières	156	17 959
Impôts et taxes	1 018	1 455
Salaires	6 956	15 525
Charges sociales	2 024	4 015
Cotisations reversées	31 500	32 760
Autres charges	3 595	35
Dotations aux amortissements	163	1 887
Dotations aux dépréciations et provisions		
Reports en fonds dédiés		
Total	84 477	112 938
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	9 213	-3 906
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	5 758	8 312
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 758	8 312
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	5 758	8 312
RESULTAT COURANT (I + II)	14 971	4 406
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 707	664
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		3 349
Total	6 707	4 013
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 727	125
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	3 727	125
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	2 979	3 887
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	17 950	8 294
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	12 375	12 375
Total	12 375	12 375
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	12 375	12 375
Total	12 375	12 375

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un excédent de 17 950,08 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	29,90			29,90
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	38 114,42			38 114,42
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	13 991,26			13 991,26
Mobilier de bureau	5 724,14			5 724,14
Immobilisations en cours				
Total	57 859,72			57 859,72

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	29,90			29,90
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	38 114,42			38 114,42
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	13 758,76	162,90		13 921,66
Mobilier de bureau	20%	5 724,14			5 724,14
Total		57 627,22	162,90		57 790,12

2. Immobilisations financières

Néant

3. Stocks

Agendas coopératifs

1 649.30

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et fovers coopératifs affiliés	1 168,35		1 168,35
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	4 402,98		4 402,98
Total	5 571,33		5 571,33

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	1 816,60
	1 816,60

6. Autres créances

Néant

7. Trésorerie

BP Compte courant	39 695,27
BP Régie d'avance	1 746,58
CM Compte courant	46 190,15
CM Régie d'avance	1 285,33
CM ERASMUS	8 134,05
LBP Compte courant	910,18
LBP Livret A	23 511,02
CC Trousse à projets	3,39
Intérêts courus à recevoir	5 597,66
Caisse	505,35
	127 578,18

8. Charges constatées d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
ERASMUS+ NOUAN	583,79		261,17	322,62
ERASMUS+ FOCH	41,56		41,56	0,00
Total	625,35		302,73	322,62

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)				
Provisions pour charges				
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total				

Dotations / reprises d'exploitation
Dotations / reprises financières
Dotations / reprises exceptionnelles _____
Total

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet _____

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-

delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Intérêts de la mutualisation versés deux fois	<u>1 375.18</u>
	1 375.18

5. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	<u>5 376.44</u>
	5 376.44

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	245.25
Urssaf	316.18
Retraite complémentaire	182.30
Prévoyance	18.64
Charges sur congés payés	76.13
Uniformation	85.46
Impôt sur les produits financiers	<u>2 824.84</u>
	3 748.80

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Néant

8. Autres dettes

Solde coopérative Montrichard	<u>8 084.52</u>
	8 084.52

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	27 155	27 112
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,99 €	0,99 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	58 383,25	58 290,80
Cotisations versées à la Fédération	31 499,80	31 449,92
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	31 499,80	31 449,92

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	1 914,33	
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		
Total	1 914,33	-
Dont versées aux coopératives	1 914,33	

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	4 825.52
-------------------------------	-----------------

4. Aides financières

Subventions reversées aux coops	<u>156.17</u>
	156.17

5. Produits exceptionnels

Régularisations diverses	279.17
Fermetures de coopératives	678.63
Produits sur exercices antérieurs	<u>5 748.77</u>
	6 706.57

6. Charges exceptionnelles

Régularisations diverses	1.00
Charges sur exercices antérieurs	<u>3 726.30</u>
	3 727.30

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Blois, de locaux situés 20 rue Guynemer (environ 100 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 450 heures de travail valorisées à 12 375 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Populaire du Val de France :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Populaire. Le compte « centralisateur » (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 010 000.00	614 050.00
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	5 049.99	7 692.87
Montant des impôts dus par l'AD	723.34	1 013.29
Montant des intérêts acquis nets après impôts	4 326.65	6 679.58
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit Mutuel Enseignant :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Crédit Mutuel Enseignant (convention du 24/08/2015) :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	500 501.28	501 897.84
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	502.72	501.66
Montant des impôts dus par l'AD	120.65	120.40
Montant des intérêts acquis nets après impôts	382.07	381,26
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%